Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

23 MARS 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 23 MARS 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

M. Hervé Cornillie (MR). – L'apprentissage des langues dans le cursus universitaire soulève énormément de questions auprès de nos étudiants et diplômés. Selon les facultés et les choix d'option, apprendre une langue à l'université est en effet souvent perçu comme un choix vague, dépourvu de réel objectif à atteindre. Par ailleurs, il n'est pas rare de constater une absence de cohérence d'une année à l'autre, avec par exemple la disparition du cours de langue lors du passage à l'année supérieure.

Les neuf recommandations émises par Mme Yoneko Nurtantio, membre de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES), ont déjà été évoquées par le biais d'une question d'actualité. Concernant les cours de langues, cette experte recommande notamment qu'au début de leur cursus, les étudiants commencent par déterminer le niveau à atteindre chaque année dans chaque langue. Ils y gagneraient ainsi en cohérence: à la fin de leur parcours, les étudiants seraient évalués sur le niveau de langue déterminé grâce au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) – le système A, B, C auquel une lettre est accolée pour déterminer le niveau d'apprentissage et qui peut se décliner selon l'oral, l'écrit, la compréhension... Cette approche permettrait aux étudiants de disposer à la fin de leur parcours d'un certificat qu'ils peuvent formellement valoriser lors de leur recherche d'emploi.

La recommandation émise entend également laisser le choix à l'étudiant des outils pour parvenir à atteindre le niveau de langue déterminé: cours, tables de conversation, tandems, cours à option en langue étrangère, mobilité internationale, etc.

Madame la Ministre, l'apprentissage des langues étant particulièrement important et problématique pour nos jeunes, que pensez-vous de ces idées, en particulier de celle évoquée? Pensez-vous également que les cours de langues dans notre enseignement supérieur doivent être autonomisés et déterminés pour chaque cursus? Constatez-vous un manque de cohérence concernant l'apprentissage des langues dans l'enseignement supérieur? Partagez-vous le constat de la chercheuse Yoneko Nurtantio? Si oui, les idées émises, notamment celle de laisser les étudiants choisir leurs outils d'apprentissage des langues sélectionnées, vous semblent-elles adéquates pour parvenir à cet objectif? Ce choix pourrait s'effectuer en fonction du niveau à atteindre, éventuellement avec l'aide d'un coach. Qu'en est-il de la faisabilité de ces recommandations? Qu'en pensent les représentants et acteurs du secteur? Quel est votre avis à ce sujet?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme vous, Monsieur le Député, je suis convaincue que la maîtrise des langues est un facteur d'épanouissement personnel et professionnel. Le

niveau de maîtrise d'une langue étrangère est souvent lié à l'expérience de vie d'un étudiant, ses voyages, à une éventuelle immersion ou à une histoire familiale, voire amoureuse. Tout cela explique en partie le niveau variable de nos étudiants en langues étrangères. Pour faciliter la transition entre enseignement secondaire et enseignement supérieur, le développement de tests de prérequis est toutefois une mesure intéressante pour aider l'étudiant à estimer s'il possède les compétences linguistiques nécessaires pour s'engager dans un cursus déterminé.

Au cours des dernières années, nous avons remarqué un intérêt croissant des étudiants pour les programmes d'études organisés en tout ou en partie en langue étrangère. Je ne peux que m'en réjouir, car je suis convaincue que l'apprentissage d'une langue s'opère par la pratique, c'est-à-dire par des cours dispensés en langue étrangère. Dans ce cas de figure, le développement de centres de langues au sein des établissements d'enseignement supérieur est particulièrement intéressant puisqu'ils épaulent les étudiants en leur offrant des outils pédagogiques qu'ils pourront solliciter pour développer des compétences particulières. Les centres de langues proposent des pédagogies actives propices à l'apprentissage. Les étudiants s'y rendent de manière volontaire et nous savons à quel point la motivation est un facteur de succès important dans l'apprentissage d'une langue.

Concernant la cohérence des cours de langues d'une année à l'autre, je suis d'avis d'utiliser le CECRL (systèmes A1, A2, B1, B2, C1, C2) pour procéder à l'évaluation des étudiants. L'utilisation de ce standard permet de mieux objectiver le niveau d'un étudiant qu'une note cotée sur 20. Elle lui permet également d'évaluer sa progression d'une année à l'autre. Dans certains cursus organisés dans les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA), l'apprentissage des langues ne représente toutefois pas une compétence indispensable pour l'étudiant et ne fait pas partie des enseignements communs obligatoires. Le fait d'imposer un niveau minimal de maîtrise d'une langue étrangère est un obstacle parfois trop important à la diplomation des étudiants et une exigence non essentielle à l'employabilité des diplômés.

Dans d'autres cursus, la maîtrise d'un niveau de langue qui serait attesté par un test standardisé et basé sur le CECRL ne permettrait pas de remplacer les cours de langues qui se concentrent sur l'apprentissage d'un vocabulaire spécifique à un domaine. Sortir l'enseignement des langues de tous les cursus pour faire porter la responsabilité de cet apprentissage sur les étudiants ne me paraît dès lors pas généralisable à tous les programmes. En outre, le développement d'un centre de langues représente un coût important pour un établissement d'enseignement supérieur. Même dans l'hypothèse d'une suppression de certains cours de langues au sein des programmes, l'offre de formations dans les centres

de langues doit être multipliée pour proposer différents outils d'apprentissage. Ce type de stratégie dépend donc du projet pédagogique de chaque établissement.

Certains établissements universitaires ont choisi de s'investir dans une stratégie linguistique, d'autres pas. Ce choix est davantage corrélé au cursus proposé qu'au type d'enseignement. Par ailleurs, les évaluations institutionnelles par l'AEQES sont encore en phase pilote et, par conséquent, ne sont pas terminées. Leur but est de pouvoir élargir l'analyse à tous les champs d'activité de l'établissement en ce compris la gouvernance, les relations internationales, la recherche, le service à la collectivité, les stratégies de langues, etc. La méthodologie de l'approche institutionnelle est actuellement construite avec le concours des établissements. L'évaluation institutionnelle permettra d'analyser davantage de champs d'activité, mais n'impliquera pas d'évaluation systématique de l'ensemble de ceux-ci.

M. Hervé Cornillie (MR). – La maîtrise des langues est en effet indispensable. J'entends bien que l'importance à leur accorder peut dépendre des filières suivies par l'étudiant. Je reste toutefois convaincu qu'au-delà de la langue se pose la question de la culture et de l'ouverture au monde. Vu les difficultés de communication, je reviendrai vers vous plus tard pour discuter à nouveau de ces idées.

1.16 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Expérience job étudiant parrainage»

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, dans le cadre de votre plan d'aide à la réussite, spécifique aux étudiants de première année de bachelier, compte tenu des conditions difficiles liées la pandémie, vous avez eu l'excellente idée de débloquer un montant de 6 millions d'euros. Celuici permet aux étudiants des années supérieures d'être rémunérés pour parrainer les jeunes et les aider à réussir. De cette manière, vous avez remplacé le job étudiant qu'ils n'avaient plus et dont la perte les a parfois plongés dans la précarité.

L'Université de Liège (ULiège) a sauté sur l'opportunité. Des formules de parrainage avaient déjà été testées au sein de cet établissement, dans le cadre d'une expérience pilote menée en 2019-2020. Évalués en profondeur, les systèmes «PEPPS» et «GETS» ont été reconduits au premier quadrimestre. Le système d'aide à la réussite des premières années de bachelier permet de les prolonger encore. De plus, les premiers chiffres attestent de leur succès. Pas moins de 209 marraines et

parrains ont tenté l'aventure à Liège. Il n'y a eu aucun problème de recrutement selon les responsables de l'ULiège. Les marraines et parrains sont payés conformément aux tarifs en vigueur dans le cadre d'un job étudiant. Ils sont formés au préalable et suivis tout au long du processus.

De manière générale, l'idée d'avoir un job étudiant au sein même de son université est appréciée par l'étudiant. L'Université catholique de Louvain (UCLouvain), par exemple, emploie des étudiants dans le cadre de ses services horeca ou encore pour des missions liées nécessitant ambassadeurs et ambassadrices. Cette solution permet à l'étudiant de concentrer ses principales activités sur son campus.

Quelle analyse faites-vous des résultats de cette action et des deux systèmes «PEPPS» et «GETS» à Liège? D'autres universités francophones ont-elles également saisi l'opportunité des montants spécifiquement débloqués? La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle pour vocation de pérenniser et d'augmenter les jobs étudiants au sein des universités? Quelles sont les retombées des pratiques de parrainage au sein de l'enseignement supérieur francophone?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. - Nous savons tous à quel point cette année académique est particulière pour nos étudiants en première année de bachelier. Ceux-ci n'ont en effet pas encore fait l'expérience des études supérieures dans un contexte normal. Ils n'ont donc pas toujours pu acquérir certains gestes et réflexes qu'un étudiant de première année de bachelier acquiert en temps normal au contact des autres étudiants plus expérimentés. C'est entre autres pour remédier à cette situation que, à mon initiative, le gouvernement a renforcé à hauteur de 6 millions d'euros les moyens consacrés aux aides à la réussite pour les étudiants de première année de bachelier.

Parmi les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'aide à la réussite, des dispositifs de soutien par les pairs donnent des résultats particulièrement positifs et sont donc fort valorisés au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme évoqué en réponse à la question de Mme Ahallouch, il s'agit ici de recruter des étudiants tuteurs pour qu'ils aident d'autres étudiants sur les plans pédagogique et social.

Au-delà d'une aide en période de crise, ces dispositifs s'inscrivent dans le mouvement pédagogique qui vise à considérer l'étudiant comme un partenaire actif du processus d'apprentissage et donnent d'excellents résultats en termes de motivation des étudiants, mais aussi en termes d'apprentissage de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences, tant pour les parrains que pour les